

HANNIBAL
LEASE

RAPPORT ANNUEL

2014

Rapport Annuel

2014

SOMMAIRE

- I Rapport à l'Assemblée Générale
- II. Présentation de Hannibal Lease
- III Réalisations du Secteur de Leasing et de Hannibal Lease
- IV Etats Financiers au 31-12-2014
- V Business Plan 2015 - 2019
- VI. Gouvernance : Travaux du Conseil et des Comités
- VII. Eléments de Contrôle Interne
- VIII Système d'Information
- IX. Politique Sociale et Effectif de la Société
- X Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes
- XI Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire
- XII. Projet de Résolutions

I. RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Messieurs les Actionnaires,

Hannibal Lease a connu une année 2014 satisfaisante, en particulier au niveau commercial puisque nous continuons à surperformer le marché avec une croissance de nos Approbations (307.4 MDT, soit +25.6%), de nos Mises en Force (234.1 MDT, soit +28.7%) et de nos Encours (352.8 MDT, soit +18%)

Ces réalisations placent Hannibal Lease au second rang en termes de parts de marché Approbations (15.9%) et Mises en Force (14.6%) Nos Encours n'ont pas encore atteint leur maturité avec une part de marché de 12.3%.

Hannibal Lease a enregistré un PNB de 13.2 MDT, en croissance de 16.5% malgré une hausse de nos coûts de refinancement (Intérêts et Charges assimilées) de 24.2%

Nous continuons à présenter un coefficient d'exploitation élevé (50.15%) du fait des investissements en ressources humaines de qualité et des encours n'ayant pas encore atteint leur plein potentiel
Nous œuvrons à réduire progressivement ce taux.

Hannibal Lease présente, également, une qualité d'actifs en amélioration avec un taux de CDL de 6.14% (23.8 MDT) et un taux de couverture de 70.79%.

L'exercice 2014 enregistre un résultat bénéficiaire de 3 125.350 DT, en hausse de 29%

Mohamed-Hechmi Djilani

II. PRESENTATION DE HANNIBAL LEASE

II 1 Informations Juridiques

Raison Sociale	: Hannibal Lease S A
Forme Juridique	: Société Anonyme
Objet	Leasing
Date de Création	11-07-2001
Capital Souscrit et Libéré	28.700.000 Dinars Tunisiens
Adresse	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

II.2. Administration, Direction et Contrôle

Conseil d'Administration			
Membres	Qualité	Représenté par	Durée du mandat
Mohamed-Hechmi Djilani	President	Lui même	2012 - 2014
Hedi Djilani	Administrateur	Lui même	2012 - 2014
Tarek Hamila	Administrateur	Lui même	2012 - 2014
La Financiere Tunisienne S.A	Administrateur	Abdelkader Esseghaier	2012 - 2014
Abderrazak Ben Ammar	Administrateur	Lui même	2012 - 2014
United Gulf Bank UGB	Administrateur	Rabih Soukarieh	2012 - 2014
Tunis International Bank TIB	Administrateur	Mohamed Fekih	2012 - 2014
Investment Trust Tunisia S.A.	Administrateur	Hatem Ben Ameer	2012 - 2014
YKH Holding	Administrateur	Aoitef Boubaker Jouirou	2012 - 2014
M Ridha Ayed	Administrateur	Lui-même	2013 - 2014
M Youssef Idani	Administrateur	Lui-même	2013 - 2014
Mme Hela Noura Ep Ben Youssef	Administrateur	Elle-même	2014 - 2016
Direction			
President Directeur General	Mohamed Hechmi DJILANI		
Directeur Général Ajoint	Rafik MOALLA		
Commissaires aux comptes			
Société	Adresse	Téléphone / Fax	Mandat
FINOR	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis	71 728 450 - 71 728 405	2013 - 2015
Deloitte MS Louzir	Rue du Lac d'Annecy - Les Berges du Lac - 1053 Tunis	71862430 - 71 862 437	2012 - 2014

Règles Applicables à la Nomination et au Remplacement des Membres du Conseil d'Administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont définies par l'Article 13 des Statuts de Hannibal Lease .

I. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus, les administrateurs sont désignés parmi les actionnaires ou parmi des tierces personnes

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

II. La durée de leurs fonctions est de trois ans au plus.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

III. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent

IV. En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire

La nomination effectuée est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Au cas où, l'approbation n'aura pas eu lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le Conseil n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres

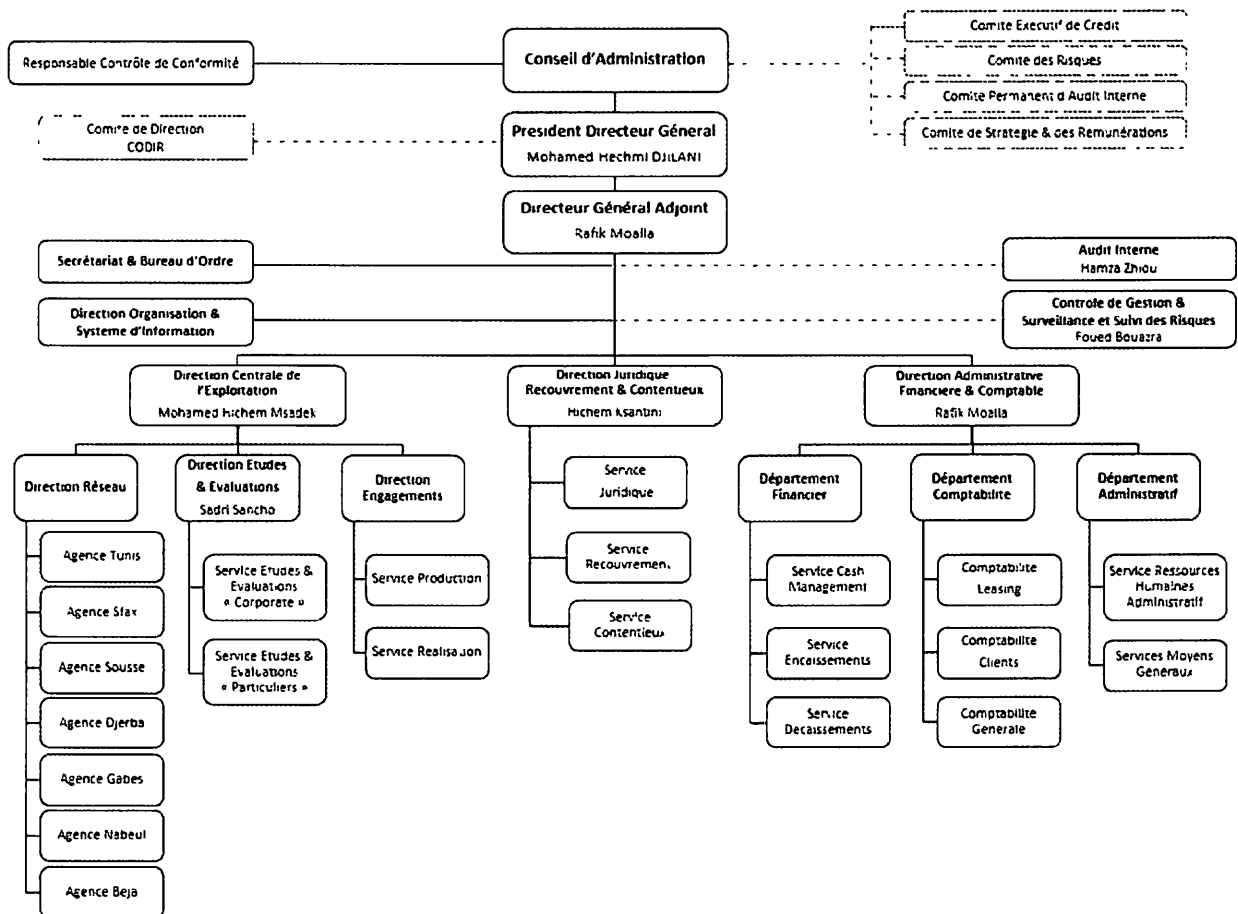
Lorsque le Conseil d'Administration omet de procéder à la convocation de l'Assemblée Générale, tout actionnaire, l'un ou les commissaires aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur

V. Tout administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de Conseil de Surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la société doit en informer Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur si son contrat de travail est antérieur de cinq ans au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif

II.3 Organigramme



II.4. Comportement boursier de l'action Hannibal Lease

II.4.1. Indicateurs Boursiers

Date d'introduction à la cote : 04 juillet 2013

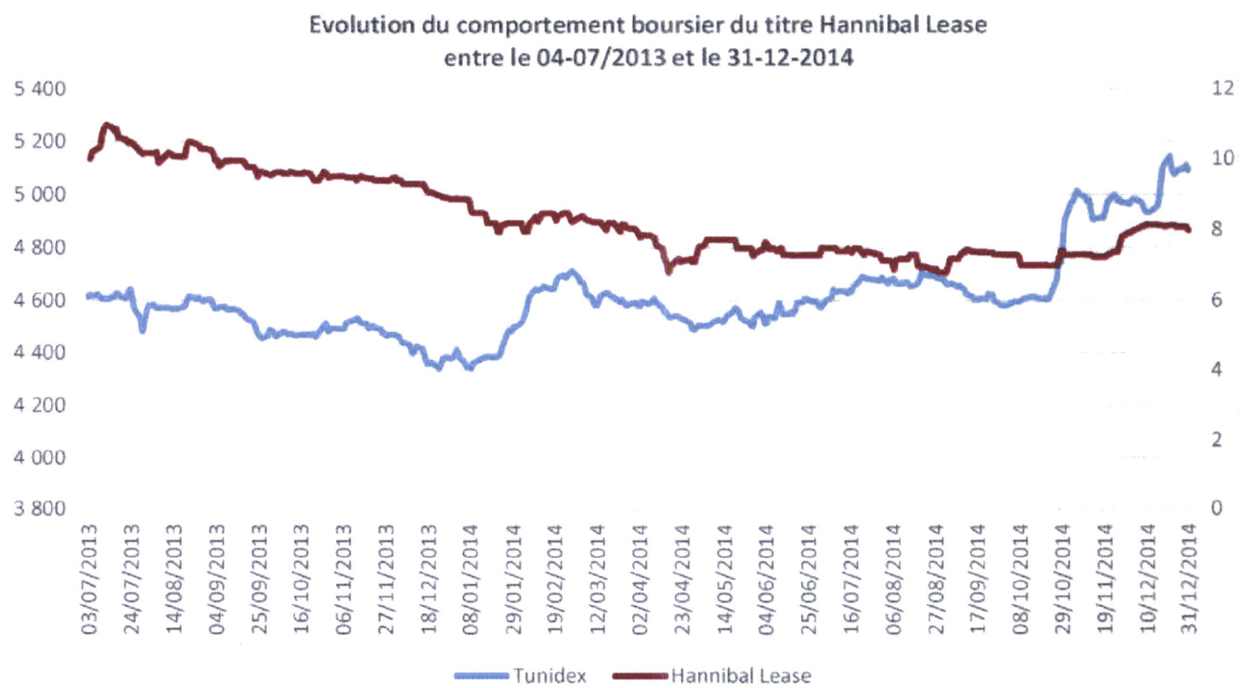
Valeur nominale : 5,000 Dinars

Cours d'introduction : 9,500 Dinars

Capitalisation boursière au 31-12-2014 : 45,8 Millions de Dinars

Cours plus bas ajusté : 6,790 Dinars

Cours plus haut ajusté : 11,100 Dinars



Désignation	2014	2013
Bénéfice par action (en Dinars)	0,544	0,498
Dividende par action (en Dinars)	0,350	0,300
Date de mise en paiement	-	29/07/2014
Nombre de titres admis	5 740 000	5 740 000
Nombre de titres traités	552 938	1 114 472
Cours fin de période	7,980	8,890
Capitalisation fin de période (en Millions de Dinars)	45,8	51,0
Dividende Yield	4,39%	4,07%
PER	14,65	15,35

II.4.2 Rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

Article 19 (nouveau) (loi 99-92 du 17 Août 1999, art 7)

Les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché

A cette fin, l'Assemblée Générale ordinaire doit avoir expressément autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse.

Le Conseil d'Administration fixe notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette autorisation ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans. La société ne peut détenir plus de 10 % des actions déposées auprès de la société de dépôt, de compensation et de règlement prévue par l'article 77 de la présente loi.

Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition

La société doit disposer, au moment de la décision de l'Assemblée Générale de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions à acquérir calculée sur la base du cours justifiant la régulation du marché

Les actions détenues par la société émettrice ne donnent droit ni aux dividendes, qui doivent être déposés dans un compte de report à nouveau, ni au droit de souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire, ni au droit de vote. Elles ne sont pas prises en considération pour le calcul des différents quorums.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'Assemblée précitée, la société doit en informer le Conseil du Marché Financier. A la clôture de l'opération de régulation, la société adresse au Conseil du Marché Financier un rapport détaillé sur son déroulement et sur les effets qu'elle a engendrés

II.4.3 Régulation du Cours Boursiers

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier. L'Assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette Assemblée.

Le Conseil d'Administration a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2014, soit un nombre de 287 000 actions.

Les mouvements enregistrés au de l'exercice 2014 sur cette rubrique « actions propres » se détaillent comme suit .

Actions Propres	Nombre	Montant (en Dinars)
Solde au 31 decembre 2013	-	-
Achats de l'exercice	160 790	1 199 602
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602

Le nombre des actions détenues par Hannibal Lease représente, au 31 décembre 2014, 2,80% de son capital social

II.5. Structure du capital et droits de vote au 30-04-2015

II 5 1 Structure du capital et des droits de vote au 30-04-2015

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	793	4 322 365	21 611 825	77,90%
Personnes Morales	50	3 496 597	17 482 985	63,02%
Ayant 3% et plus	4	2 745 287	13 726 435	49,48%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	12	608 795	3 043 975	10,97%
Public ayant au maximum 0,5%	34	142 515	712 575	2,57%
Personnes Physiques	743	825 768	4 128 840	14,88%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	339 430	1 697 150	6,12%
Public ayant au maximum 0,5%	737	486 338	2 431 690	8,77%
Actionnaires Etrangers	5	1 226 225	6 131 125	22,10%
Personnes Morales	4	1 222 125	6 110 625	22,03%
Ayant 3% et plus	2	1 040 000	5 200 000	18,74%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	1	160 000	800 000	2,88%
Public ayant au maximum 0,5%	1	22 125	110 625	0,40%
Personnes Physiques	1	4 100	20 500	0,07%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	-
Public ayant au maximum 0,5%	1	4 100	20 500	0,07%
Total Actions en Circulation	798	5 548 590	27 742 950	100,00%
Actions Propres	1	191 410	957 050	
TOTAL GENERAL	799	5 740 000	28 700 000	

II 5 2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30-04-2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S A	1 292 082	6 460 410	23,29%
Financière Tunisienne S A	1 026 250	5 131 250	18,50%
United Gulf Bank	640 000	3 200 000	11,53%
Al Mal Investment Company	400 000	2 000 000	7,21%
Tunis Re	226 091	1 130 455	4,07%
Amen Bank	200 864	1 004 320	3,62%
Total Général	3 785 287	18 926 435	68,22%

II 5 3 Capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'administration et de direction au 30-04-2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S A	1 292 082	6 460 410	23,29%
Financière Tunisienne S.A	1 026 250	5 131 250	18,50%
United Gulf Bank	640 000	3 200 000	11,53%
Tunis Re	226 091	1 130 455	4,07%
Tunis International Bank TIB	160 000	800 000	2,88%
YKH Holding	96 750	483 750	1,74%
Mohamed Hechmi Djilani	38 411	192 055	0,69%
Hedi Djilani	20 042	100 210	0,36%
Abderrazak Ben Ammar	10 000	50 000	0,18%
Tarek Hamila	1 960	9 800	0,04%
Ridha Ayed	-	-	0,00%
Youssef Idani	-	-	0,00%
Total Général	3 511 586	17 557 930	63,29%

II 5 4 Conditions d'Accès à l'Assemblée Générale

Les conditions d'accès aux Assemblées Générales sont définies par l'Article 24 des Statuts de Hannibal Lease

ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

I. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, tant qu'il possède au moins dix (10) actions.

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les statuts et se faire représenter par l'un d'eux

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société huit (8) jours au moins avant l'Assemblée

II. Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

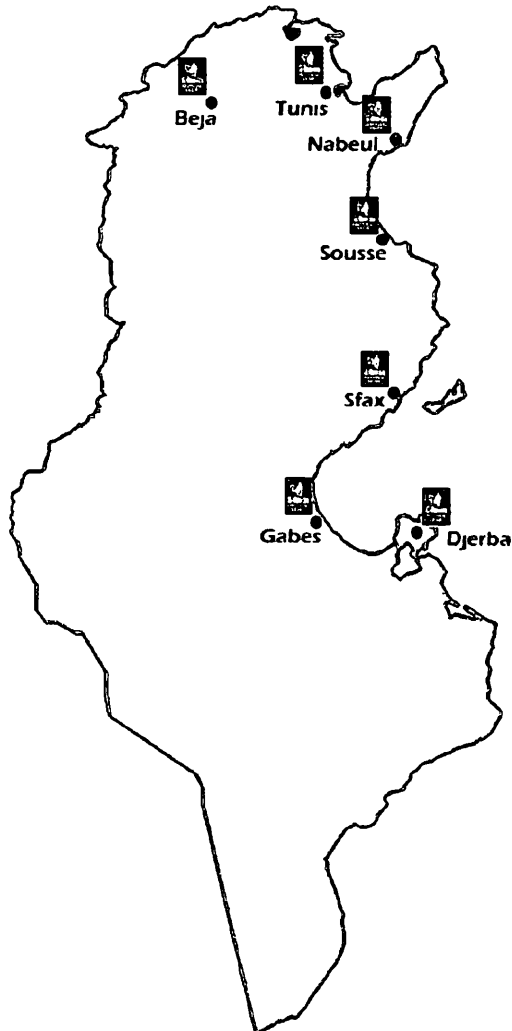
Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires

III. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi

Le formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

II.6. Réseau Commercial

Le réseau commercial de Hannibal Lease compte 7 agences.

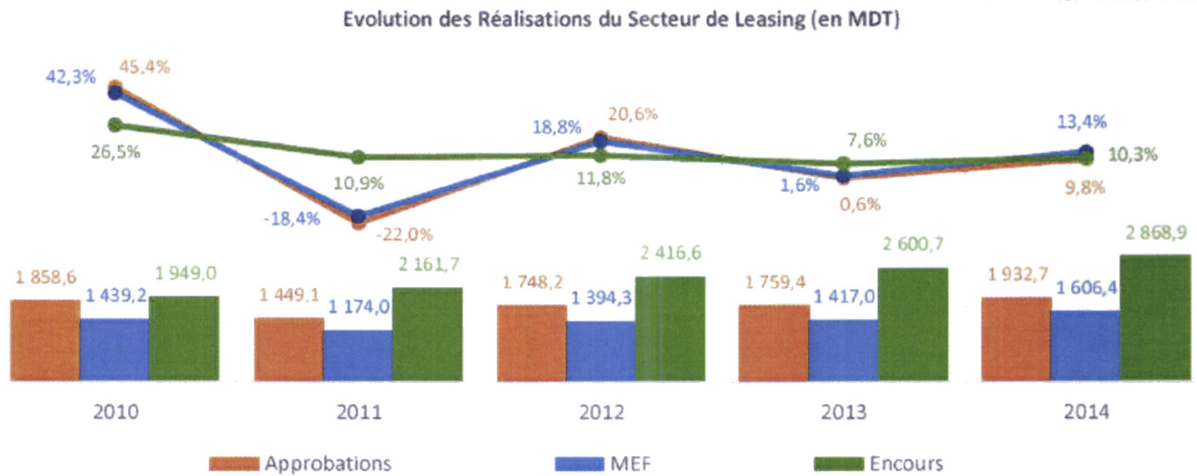


- Tunis** : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
- Beja** : Immeuble A - 1^{er} étage, Beja Garden, Route de Beja Nord, 9000 Beja
- Nabeul** : 39 Avenue Habib Bourguiba, Immeuble City Center, Bureau 3 - 3^{eme} étage, 8000 Nabeul
- Sousse** : Immeuble Les Tulipes, Avenue 14 Janvier, Route de Kantaoui, 4089 Sousse
- Sfax** : Avenue de Carthage, Immeuble Ribat El Medina, Escalier B, 5^{eme} étage - Appartement 504, Bab El Jebli, 3001 Sfax
- Djerba** : Avenue Habib Bourguiba, Espace Toumana, 1^{er} étage, Midoun, 4116 Djerba
- Gabes** : Avenue Salah Eddine Ayoubi, Zrig, 6072 Gabes

III. REALISATIONS DU SECTEUR LEASING ET DE HANNIBAL LEASE

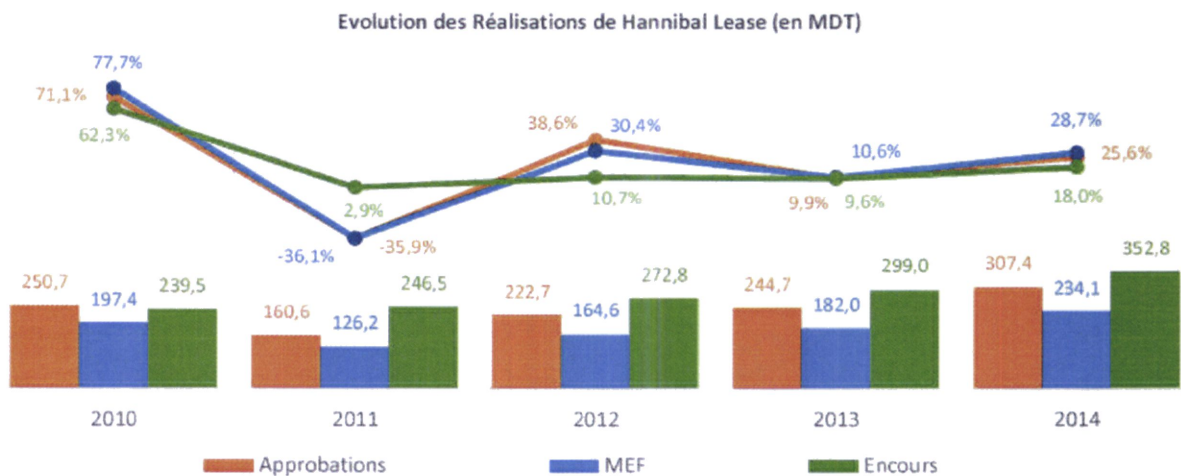
III.1. Préambule

Après un net fléchissement en 2013, la croissance de l'activité du Secteur Leasing s'est fortement améliorée en 2014. En effet et lors de cette dernière année, les approbations se sont élevées à 1.932,7 MDT (+9,8%), les mises en forces se sont chiffrées à 1.606,4 MDT (+13,4%) et l'encours a atteint 2.868,9 MDT (+10,3%).



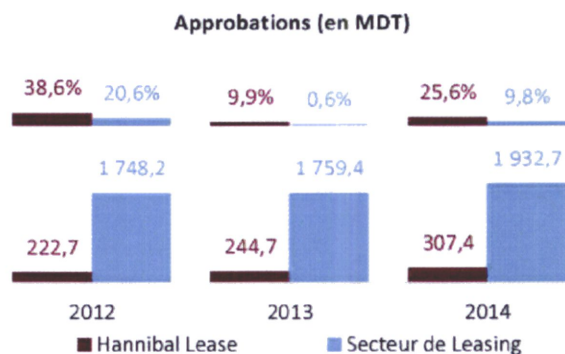
A l'exception de l'année 2011, l'activité de Hannibal Lease a constamment surperformé celle du Secteur de Leasing.

Comparée à celle de 2013, la croissance de l'activité de Hannibal Lease a plus que doublé en 2014. En effet, au terme de cette dernière année, les approbations se sont chiffrées à 307,4 MDT (+25,6%), les mises en force se sont élevées à 234,1 MDT (+28,7%) et l'encours a atteint 352,8 MDT (+18%).



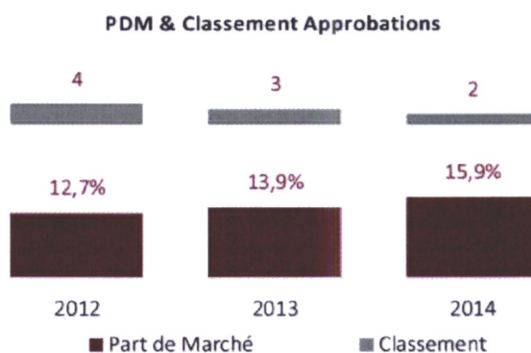
III.2. Les Approbations

Les approbations de Hannibal Lease sont passées de 244,7 MDT en 2013 à 307,4 MDT en 2014, enregistrant ainsi une croissance de 25,6% (contre 9,8% pour le Secteur Leasing). Le taux moyen des approbations s'est nettement amélioré en 2014 pour atteindre 10,48%.



Au terme de l'année 2014, 5.022 approbations ont été réalisées et l'approbation moyenne s'est élevée à 61,2 mille Dinars.

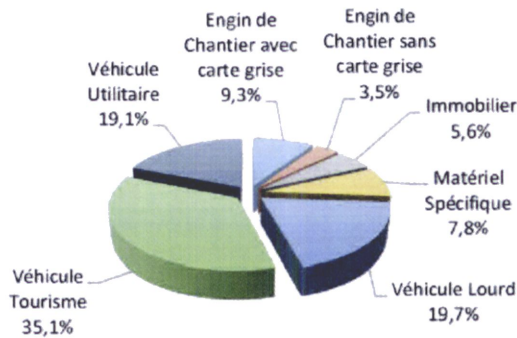
La part de marché de Hannibal Lease exprimée en termes d'approbations s'est appréciée de 2 points en 2014 pour atteindre 15,9%, ce qui la positionne 2^{ème} plus important opérateur du Secteur Leasing.



Approbations	31/12/2012			31/12/2013			31/12/2014		
	Montant	Evolution	PDM	Montant	Evolution	PDM	Montant	Evolution	PDM
Tunisie Leasing	374,2	17,5%	21,4%	394,5	5,4%	22,4%	362,3	-8,2%	18,7%
Hannibal Lease	222,7	38,6%	12,7%	244,7	9,9%	13,9%	307,4	25,6%	15,9%
Attijari Leasing	285,8	20,1%	16,3%	252,0	-11,8%	14,3%	268,6	6,6%	13,9%
CIL	215,0	13,6%	12,3%	196,1	-8,8%	11,1%	243,4	24,1%	12,6%
ATL	227,9	29,0%	13,0%	213,4	-6,4%	12,1%	242,8	13,8%	12,6%
Wifack Leasing	152,2	28,9%	8,7%	150,8	-0,9%	8,6%	148,4	-1,6%	7,7%
Modern Leasing	98,6	-7,7%	5,6%	114,2	15,8%	6,5%	140,7	23,2%	7,3%
AIL	75,1	8,7%	4,3%	98,4	31,1%	5,6%	109,9	11,6%	5,7%
Best Lease	96,7	33,9%	5,5%	95,2	-1,6%	5,4%	109,2	14,7%	5,7%
Total	1 748,2	20,6%	100,0%	1 759,4	0,6%	100,0%	1 932,7	9,8%	100,0%

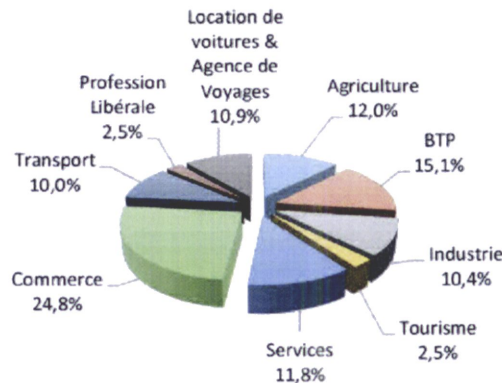
Le matériel standard (véhicules de tourisme, utilitaires et lourds, et engins de chantier avec carte grise) a représenté 83,1% du total des approbations (soit 255,6 Millions de Dinars) en 2014. Viennent ensuite les approbations portant sur le matériel spécifique et l'immobilier avec des parts respectives de 11,3% et de 5,6%.

Répartition des Approbations par Type de Matériel



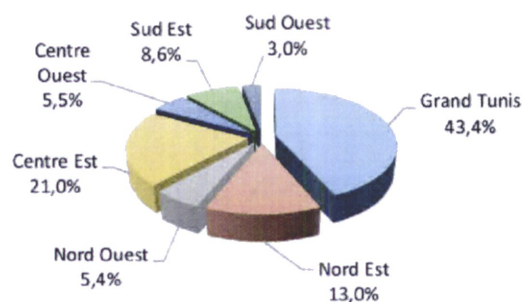
Le secteur des services (commerce compris) a représenté 49,1% du total des approbations (soit 151 MDT) en 2014. Viennent ensuite le secteur du BTP et du Tourisme (location de voitures et agences de voyage comprises) avec des parts respectives de 15,1% et de 13,4%.

Répartition des Approbations par Activité

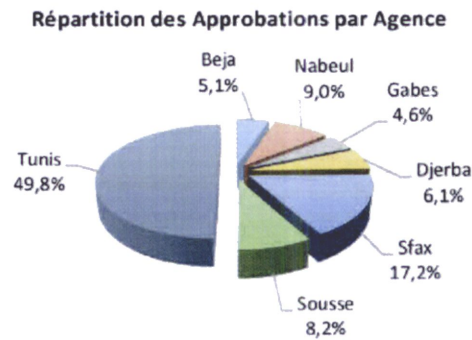


Les approbations du Grand Tunis ont atteint 133,4 MDT soit 43,4% du total des approbations en 2014. Les régions Centre Est et Nord Est ont représenté respectivement 21% et 13% du total des approbations.

Répartition des Approbations par Région

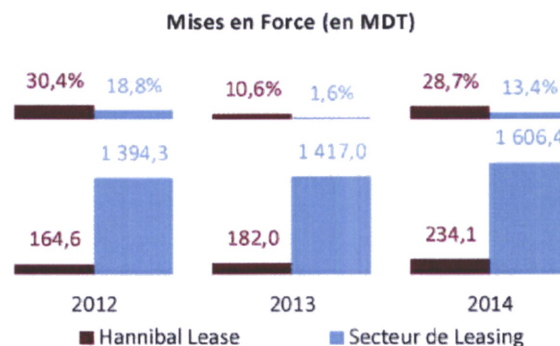


Les approbations de l'agence de Tunis ont atteint 153,1 MDT soit 49,8% du total des approbations en 2014. Celles des agences de Sfax et de Nabeul ont représenté respectivement 17,2% et 9% du total des approbations.



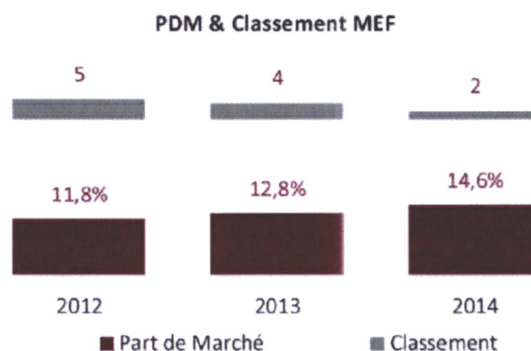
III.3. Les Mises en Force

Les mises en force de Hannibal Lease sont passées de 182 MDT en 2013 à 234,1 MDT en 2014, enregistrant ainsi une croissance de 28,7% (contre 13,4% pour le Secteur Leasing). Le taux moyen des mises en force s'est nettement amélioré en 2014 pour atteindre 10,54%.



Au terme de l'année 2014, 4.045 contrats ont été mis en force et le contrat moyen s'est élevée à 57,9 mille Dinars.

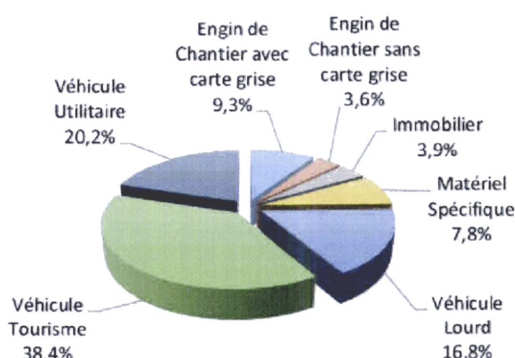
La part de marché de Hannibal Lease exprimée en termes de mises en force s'est appréciée de 1,8 points en 2014 pour atteindre 14,6 %, ce qui la positionne 2^{ème} plus important opérateur du Secteur Leasing.



Mises en Force	31/12/2012			31/12/2013			31/12/2014		
	Montant	Evolution	PDM	Montant	Evolution	PDM	Montant	Evolution	PDM
Tunisie Leasing	274,7	14,7%	19,7%	303,6	10,5%	21,4%	295,0	-2,8%	18,4%
Hannibal Lease	164,6	30,4%	11,8%	182,0	10,6%	12,8%	234,1	28,7%	14,6%
ATL	207,0	23,7%	14,8%	190,3	-8,1%	13,4%	220,7	16,0%	13,7%
Attijari Leasing	220,1	25,7%	15,8%	211,4	-4,0%	14,9%	215,2	1,8%	13,4%
CIL	166,6	4,6%	11,9%	172,8	3,7%	12,2%	199,8	15,6%	12,4%
Wifack Leasing	118,0	30,2%	8,5%	114,0	-3,4%	8,0%	139,0	21,9%	8,7%
AIL	88,9	19,7%	6,4%	93,2	4,9%	6,6%	109,7	17,6%	6,8%
Modern Leasing	73,7	-6,8%	5,3%	76,7	4,0%	5,4%	107,3	39,9%	6,7%
Best Lease	80,6	29,0%	5,8%	73,0	-9,4%	5,2%	85,6	17,3%	5,3%
Total	1 394,3	18,8%	100,0%	1 417,0	1,6%	100,0%	1 606,4	13,4%	100,0%

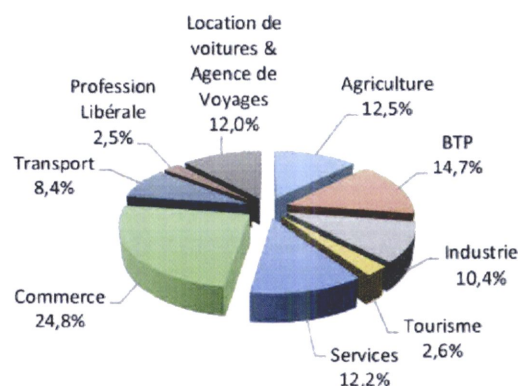
Le matériel standard (véhicules de tourisme, utilitaires et lourds, et engins de chantier avec carte grise) a représenté 84,7% du total des mises en force (soit 198,2 Millions de Dinars) en 2014. Viennent ensuite les mises en force portant sur le matériel spécifique et l'immobilier avec des parts respectives de 11,4% et de 3,9%.

Répartition des Mises en Force par Type de Matériel



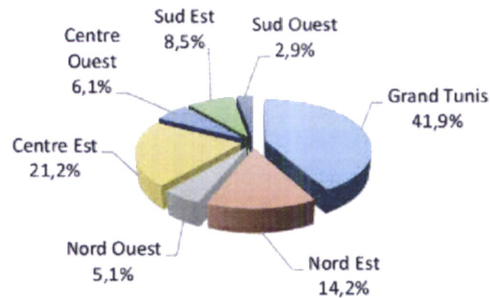
Le secteur des services (commerce compris) a représenté 47,7% du total des mises en force (soit 111,8 MDT) en 2014. Viennent ensuite le secteur du BTP et du Tourisme (location de voitures et agences de voyage comprises) avec des parts respectives de 14,7% et de 14,6%.

Répartition des Mises en Force par Activité



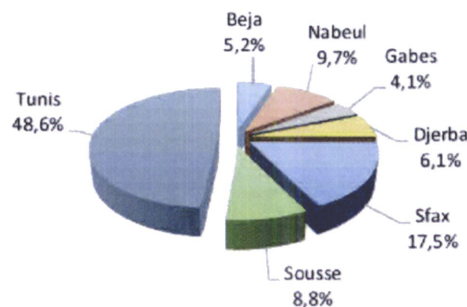
Les mises en force du Grand Tunis ont atteint 98,2 MDT soit 41,9% du total des mises en force en 2014. Les régions Centre Est et Nord Est ont représenté respectivement 21,2% et 14,2% du total des mises en force.

Répartition des Mises en Force par Région



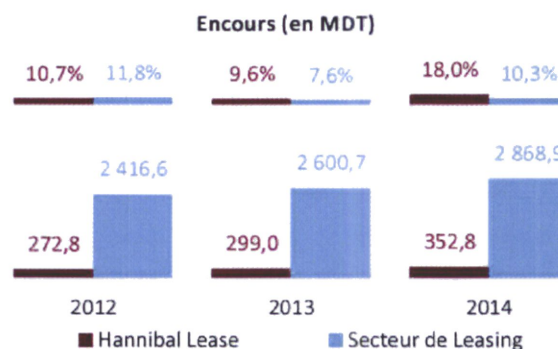
Les mises en force de l'agence de Tunis ont atteint 113,8 MDT soit 48,6% du total des mises en force lors des neuf premiers mois de l'année 2014. Celles des agences de Sfax et de Nabeul ont respectivement représenté 17,5% et 9,7% du total des mises en force.

Répartition des Mises en Force par Agence



III.4. L'Encours

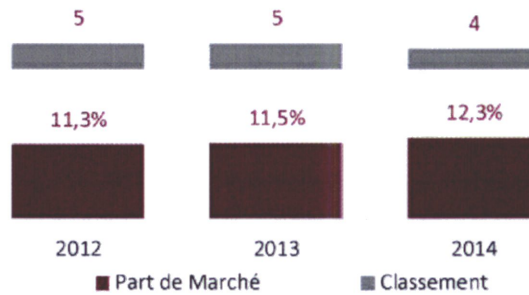
L'encours de Hannibal Lease est passé de 299 MDT à fin 2013 à 352,8 MDT à fin 2014, enregistrant ainsi une croissance de 18% (contre 10,3% pour le Secteur Leasing).



Au terme de l'année 2014, 11.320 contrats sont en vie et l'encours moyen par contrat s'est élevée à 31,2 mille Dinars.

La part de marché de Hannibal Lease en termes d'encours s'est appréciée de 0,8 point en 2014 pour atteindre 12,3% en fin d'année, ce qui la positionne 4^{ème} plus important opérateur du Secteur Leasing.

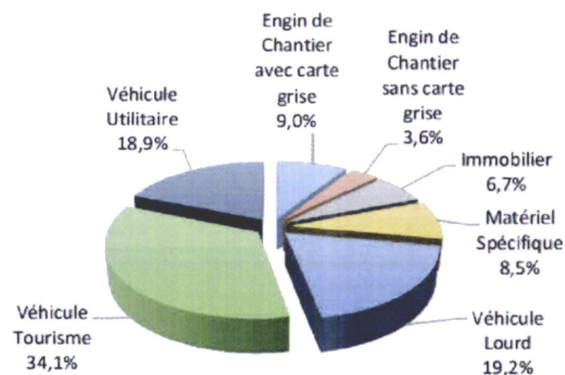
PDM & Classement Encours



Encours	31/12/2012			31/12/2013			31/12/2014		
	Montant	Evolution	PDM	Montant	Evolution	PDM	Montant	Evolution	PDM
Tunisie Leasing	520,6	7,0%	21,5%	566,1	8,7%	21,8%	576,4	1,8%	20,1%
Attijari Leasing	331,6	21,6%	13,7%	370,2	11,6%	14,2%	403,6	9,0%	14,1%
ATL	359,5	10,6%	14,9%	365,0	1,5%	14,0%	396,6	8,7%	13,8%
Hannibal Lease	272,8	10,7%	11,3%	299,0	9,6%	11,5%	352,8	18,0%	12,3%
CIL	315,9	2,9%	13,1%	320,3	1,4%	12,3%	344,3	7,5%	12,0%
Wifack Leasing	179,8	22,6%	7,4%	200,0	11,2%	7,7%	232,7	16,4%	8,1%
AIL	157,0	13,7%	6,5%	176,0	12,1%	6,8%	197,8	12,4%	6,9%
Modern Leasing	148,3	11,9%	6,1%	159,8	7,7%	6,1%	190,1	19,0%	6,6%
Best Lease	131,1	22,5%	5,4%	144,3	10,1%	5,5%	174,6	21,0%	6,1%
Total	2 416,6	11,8%	100,0%	2 600,7	7,6%	100,0%	2 868,9	10,3%	100,0%

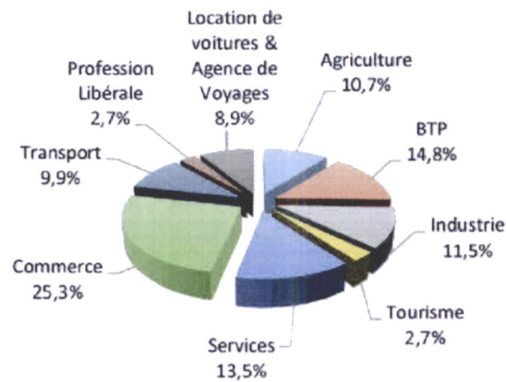
L'encours du matériel standard (véhicules de tourisme, utilitaires et lourds, et engins de chantier avec carte grise) représente 81,2% de l'encours global soit 286,5 Millions de Dinars en 2014. Viennent ensuite les mises en force portant sur le matériel spécifique et l'immobilier avec des parts respectives de 12,1% et de 6,7%.

Répartition de l'Encours par Type de Matériel



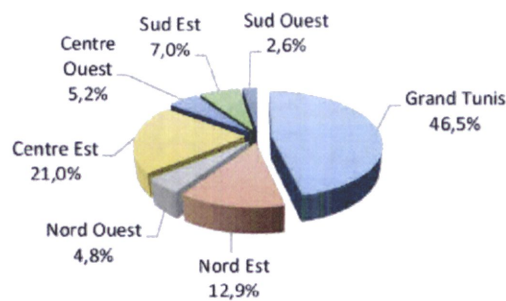
L'encours du secteur des services (commerce compris) représente 51,5% de l'encours global (soit 181,5 MDT) en 2014. Viennent ensuite le secteur du BTP de l'Industrie avec des parts respectives de 14,8% et de 11,5%

Répartition de l'Encours par Activité



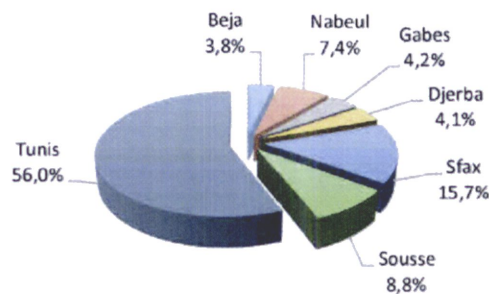
L'encours relatif au Grand Tunis a atteint 163,9 MDT soit 46,5% de l'encours global en 2014. Les régions Centre Est et Nord Est ont représenté respectivement 21% et 12,9% de l'encours global

Répartition de l'Encours par Région



L'encours de l'agence de Tunis a atteint 197,5 MDT soit 56% de l'encours global en 2014. Ceux des agences de Sfax et de Sousse ont respectivement représenté 15,7% et 8,8% de l'encours global

Répartition de l'Encours par Agence



IV. ETATS FINANCIERS AU 31-12-2014**IV 1 Actifs, Passifs et Capitaux Propres**

En Dinars	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	Variation
ACTIFS			
Liquidites et équivalents de liquidites	3 506 061	7 520 474	-53,4%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	350 684 452	298 109 120	17,6%
Portefeuille-titres de placement	1 256 783	575 664	118,3%
Portefeuille d'investissement	5 556 951	3 569 091	55,7%
Valeurs Immobilisées	3 664 728	3 624 299	1,1%
Autres actifs	2 894 116	3 516 914	-17,7%
TOTAL DES ACTIFS	367 563 091	316 915 561	16,0%
PASSIFS			
Concours bancaires	2 349 967	2 673 709	-12,1%
Dettes envers la clientèle	4 586 936	4 114 715	11,5%
Emprunts et dettes rattachées	289 261 943	239 910 198	20,6%
Fournisseurs et comptes rattachés	22 828 474	22 783 273	0,2%
Autres passifs	2 605 124	1 706 767	52,6%
TOTAL DES PASSIFS	321 632 443	271 188 662	18,6%
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	28 700 000	28 700 000	0,0%
Reserves	4 390 508	4 190 171	4,8%
Prime d'émission	8 830 000	8 830 000	0,0%
Actions propres	-1 199 602	0	
Résultats reportés	2 084 392	1 583 107	31,7%
Resultat de l'exercice	3 125 350	2 423 622	29,0%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	45 930 648	45 726 899	0,4%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	367 563 091	316 915 562	16,0%

IV.2 Etat de Résultats

En Dinars	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	32 099 540	26 499 608	21,1%
Intérêts et charges assimilées	-19 066 695	-15 350 723	24,2%
Produits des placements	161 482	178 553	-9,6%
Autres produits d'exploitation	26 145	24 900	5,0%
PRODUITS NETS	13 220 473	11 352 338	16,5%
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	3 991 089	3 421 138	16,7%
Dotations aux amortissements	608 286	518 894	17,2%
Autres charges d'exploitation	2 639 352	2 187 185	20,7%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 238 727	6 127 216	18,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	5 981 745	5 225 122	14,5%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	1 885 084	1 696 476	11,1%
Dotations nettes aux autres provisions	168 888	243 836	-30,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 927 774	3 284 810	19,6%
Autres pertes ordinaires	-40 182	-210 847	-80,9%
Autres gains ordinaires	67 342	35 699	88,6%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	3 954 934	3 109 662	27,2%
Impôts sur les bénéfices	-829 584	-686 040	20,9%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3 125 350	2 423 622	29,0%

IV 3 Etat de Flux de Trésorerie

En Dinars	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	Variation
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	245 897 922	211 439 157	16,3%
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-267 351 139	-200 380 156	33,4%
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-6 267 514	-6 013 550	4,2%
Intérêts payés	-17 278 404	-14 843 261	16,4%
Impôts et taxes payés	-891 264	-4 802 234	-81,4%
Autres flux liés à l'exploitation	238 681	-1 264 041	-118,9%
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-45 651 717	-15 864 086	187,8%
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-522 841	-700 816	-25,4%
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	66 773	33 991	96,4%
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-1 987 861	-1 021 312	94,6%
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-2 443 929	-1 688 137	44,8%
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	16 530 000	-100,0%
Décaissements suite au rachat d'actions propres	-1 199 602	0	
Dividendes et autres distributions	-1 722 000	-1 400 000	23,0%
Encaissements provenant des emprunts	461 280 000	338 884 959	36,1%
Remboursements d'emprunts	-413 953 423	-325 717 496	27,1%
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	44 404 975	28 297 464	56,9%
Variation de trésorerie	-3 690 670	10 745 240	-134,3%
Trésorerie au début de l'exercice	4 846 765	-5 898 475	-182,2%
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 156 095	4 846 765	-76,1%

IV 4 Etat des Engagements Hors Bilan

En Dinars	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	Variation
Engagements Donnés	52 189 934	38 307 390	36,2%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	20 780 023	19 005 294	9,3%
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	31 409 911	19 302 096	62,7%
Engagements Reçus	758 718 987	631 621 007	20,1%
Cautions reçues	259 715 241	226 032 135	14,9%
Avals reçus	4 250 000	0	
Garanties reçues	1 003 274	1 073 122	-6,5%
Intérêts à échoir sur contrats actifs	53 613 652	39 803 606	34,7%
Valeurs des biens objets de leasing	440 136 820	364 712 144	20,7%
Engagements réciproques	7 008 121	47 014 446	-85,1%
Emprunts obtenus non encore encaissés	7 000 000	47 000 000	-85,1%
Effets escomptés sur la clientèle	8 121	14 446	-43,8%

IV 5 Tableau de Mouvements des Capitaux Propres

En Dinars	Capital social	Réserve légale	Réserve pour investissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	20 000 000	338 221	1 966 667	1 000 000	1 016 669	0	2 047 565	26 369 122
Affectations approuvées par l'A G O du 22 juin 2012		153 212	500 000		1 394 353		(2 047 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011					(1 000 000)			(1 000 000)
Résultat de l'exercice 2012							2 804 155	2 804 155
Solde au 31 décembre 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	-	2 804 155	28 173 277
Augmentation du capital en numéraire, approuvée par l'A G E du 17 avril 2013	8 700 000			7 830 000				16 530 000
Affectations approuvées par l'A G O du 17 mai 2013		210 759	1 021 312		1 572 084		(2 804 155)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012					(1 400 000)			(1 400 000)
Résultat de l'exercice 2013							2 423 622	2 423 622
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	-	2 423 622	45 726 899
Affectations approuvées par l'A G O du 9 juin 2014		200 337			2 223 285		(2 423 622)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013					(1 722 000)			(1 722 000)
Rachat d'actions propres						(1 199 602)		(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014							3 125 350	3 125 350
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	3 125 350	45 930 648

Dispositions statutaires en matière d'affectation des résultats

L'affectation des résultats est définie par l'Article 32 des Statuts de Hannibal Lease :

- Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice
- La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social

- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit
 - Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social ;
 - La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ,
 - Les réserves et fonds que l'Assemblée Générale juge convenable leur constitution
- L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.
- Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer
- La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

IV 6. Portefeuille d'Investissement et Portefeuille Titres de Placement

IV 6 1. Portefeuille d'Investissement

En Dinars	Situation au 31/12/2013							
	Nombre d'actions détenues	% détention	Nominal de l'action	Montant souscrit	Montant souscrit et non libéré	Montant souscrit et libéré	Provisions	Valeur Nette Comptable
Titres de Participation								
- Amilcar LLD	2 560	5,12%	100	256 000		256 000	256 000	0
- Immobilière ECHARIFA	23 104	26,56%	100	2 200 000		2 200 000		2 200 000
- Société NIDA	1 109 290	7,40%	1	1 109 290	421 312	687 979		687 979
- Société Eclair Prym	6 000	24,00%	100	600 000		600 000		600 000
Total Titres de Participation				4 165 290	421 312	3 743 979	256 000	3 487 979
Titres Immobilisés								
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	100	1,57%	100	10 000		10 000		10 000
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	100	0,18%	100	10 000		10 000		10 000
- Fonds commun de placement MAC Croissance	108	0,52%	100	11 112		11 112		11 112
- Les Sables du Centre	500	16,67%	100	50 000		50 000		50 000
Total Titres Immobilisés				81 112	0	81 112	0	81 112
Total Titres d'Investissement				4 246 402	421 312	3 825 091	256 000	3 569 091

En Dinars	Mouvements de l'exercice 2014				
	Achat d'action	Cession d'actions	Réduction du Capital	Dotations aux provisions	Reprises de provisions
Titres de Participation					
- Amilcar LLD	12 395		2 560		256 000
- Immobilière ECHARIFA					
- Société NIDA	1 496 721				
- Société Eclair Prym					
Total Titres de Participation				0	256 000
Titres Immobilisés					
- Fonds commun de placement MAC Equilibre					
- Fonds commun de placement MAC Epargnant					
- Fonds commun de placement MAC Croissance					
- Les Sables du Centre					
Total Titres Immobilisés					
Total Titres d'Investissement				0	256 000

En Dinars	Situation au 31/12/2014							
	Nombre d'actions détenues	% détention	Nominal de l'action	Montant souscrit	Montant souscrit et non libéré	Montant souscrit et libéré	Provisions	Valeur Nette Comptable
Titres de Participation								
- Amilcar LLD	12 395	99,16%	100	1 239 500		1 239 500		1 239 500
- Immobilière ECHARIFA	23 104	26,56%	100	2 200 000		2 200 000		2 200 000
- Société NIDA	2 606 011	19,74%	1	2 606 011	1 169 672	1 436 339		1 436 339
- Société Eclair Prym	6 000	24,00%	100	600 000		600 000		600 000
Total Titres de Participation				6 645 511	1 169 672	5 475 839	0	5 475 839
Titres Immobilisés								
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	100	1,57%	100	10 000		10 000		10 000
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	100	0,18%	100	10 000		10 000		10 000
- Fonds commun de placement MAC Croissance	108	0,52%	100	11 112		11 112		11 112
- Les Sables du Centre	500	16,67%	100	50 000		50 000		50 000
Total Titres Immobilisés				81 112	0	81 112	0	81 112
Total Titres d'Investissement				6 726 623	1 169 672	5 556 951	0	5 556 951

IV 6.2 Portefeuille Titres de Placement

En Dinars	Situation au 31/12/2013			Mouvements de l'exercice 2014				Situation au 31/12/2014		
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	Achat d'action	Cession d'actions	Dotations aux provisions	Reprises de provisions	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net
- Actions cotées	580 314	4 650	575 664	800 007		118 888		1 380 321	123 538	1 256 783
- Titres SICAV										
Portefeuille Titres de Placement	580 314	4 650	575 664	800 007	0	118 888	0	1 380 321	123 538	1 256 783

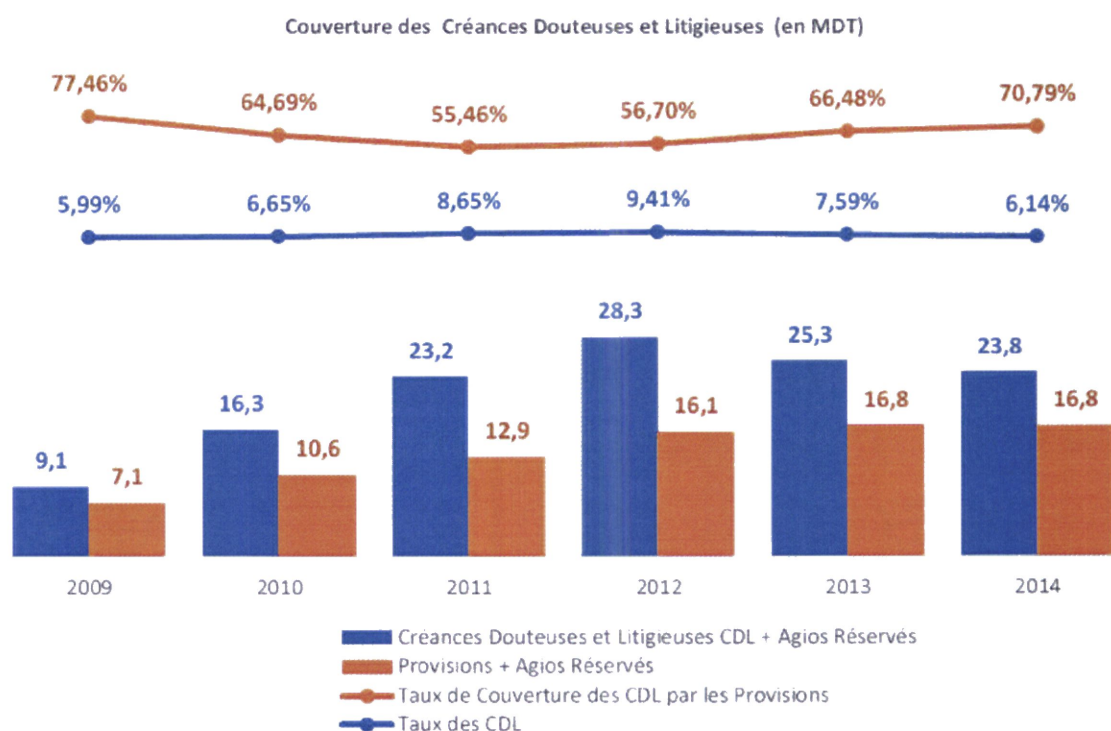
IV 7. Tableau Récapitulatif des Engagements au 31-12-2014

En Dinars	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	304 767 799	35 137 142	704 343	513 034	11 685 789	352 808 106
Impayés	1 379 603	3 260 713	301 809	735 515	10 365 340	16 042 980
Contrats en instance de mise en force	1 968 838	-	-	-	-	1 968 838
CREANCES LEASING	308 116 239	38 397 855	1 006 152	1 248 549	22 051 129	370 819 924
Avances reçues (*)	(4 024 849)	(3 832)	(174)	-	(552 081)	(4 580 936)
ENCOURS GLOBAL	304 091 391	38 394 023	1 005 979	1 248 549	21 499 048	366 238 988
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 333 612	446 411	-	-	-	20 780 023
TOTAL ENGAGEMENTS	324 425 003	38 840 434	1 005 979	1 248 549	21 499 048	387 019 011
Produits réservés	-	-	(22 466)	(50 149)	(948 613)	(1 021 228)
Provisions sur encours financiers	-	-	(3 701)	(18 722)	(6 746 368)	(6 768 791)
Provisions sur impayés	-	-	(37 101)	(295 738)	(8 610 265)	(8 943 103)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)	(83 170)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(63 268)	(364 609)	(16 388 416)	(16 816 292)
ENGAGEMENTS NETS	324 425 003	38 840 434	942 711	883 940	5 110 632	370 202 719
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2014			0,26%	0,32%	5,56%	
			6,14%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2013			7,59%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014			6,29%	29,20%	76,23%	
			70,79%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2013			66,48%			

IV 8. Tableau de détermination des fonds propres et du ratio de couverture des risques au 31-12-2014

<i>En Dinars</i>	Engagement brut	Agios réservés	Provisions	Engagement net	Quotité	Risque
Engagement du Bilan						
Credits à la clientèle						
Opérations de leasing mobilier	341 347 839	1 030 137	16 219 414	324 098 288	100%	324 098 288
Opérations de leasing immobilier	24 651 533	92 282	1 021 119	23 538 132	50%	11 769 066
Ajustement risques encourus						530 398
Credits accordés au personnel						
Credits au personnel destinés à l'habitat	453 043			453 043	50%	226 522
Credits au personnel hors l'habitat	415 569			415 569	100%	415 569
Cautionnements versés	38 500			38 500	100%	38 500
Portefeuille titres	6 726 623		0	6 726 623	100%	6 726 623
Titres de transactions et de placement	1 380 321		123 538	1 256 783	100%	1 256 783
Placement auprès des banques	0			0	20%	0
Immobilisations nettes des amortissements	3 914 728		250 000	3 664 728	100%	3 664 728
Autres actifs	1 203 480		36 321	1 167 159	100%	1 167 159
Liquidités	3 506 061			3 506 061	20%	701 212
Engagements hors bilan						
Opérations de leasing mobilier	19 247 742			23 411 555	100%	23 411 555
Opérations de leasing immobilier	3 501 119			3 501 119	50%	1 750 560
Risques encourus						375 756 963
Fonds propres nets						45 001 803
Ratio de solvabilité de 2014						11,98%
Ratio de solvabilité de 2013						14,13%
Fonds propres nets de base						43 101 803
Fonds propres nets de base / risques encourus 2014						11,47%
Fonds propres nets de base / risques encourus 2013						13,60%

IV.9. Couverture des Créances Douteuses et Litigieuses par les Provisions



IV.10. Evènements Postérieurs à la Clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 14 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Le Conseil d'Administration atteste de l'inexistence d'évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et celle à laquelle le présent rapport a été établi.

V. BUSINESS PLAN 2015 - 2019**V 1. Actifs, Passifs et Capitaux Propres**

En Dinars	31 Decembre 2015	31 Decembre 2016	31 Decembre 2017	31 Decembre 2018	31 Decembre 2019
ACTIFS					
Liquidites et equivalents de liquidites	423 978	520 526	440 295	667 122	829 184
Creances sur la clientele, opérations de leasing	404 115 459	451 320 233	489 326 985	507 675 307	543 345 202
Portefeuille-titres de placement	8 098 695	8 098 695	8 098 695	8 098 695	8 098 695
Portefeuille d'investissement	6 726 623	6 726 623	6 726 623	6 726 623	6 726 623
Valeurs Immobilisees	4 414 221	4 149 112	9 642 747	9 201 034	8 732 624
Autres actifs	2 413 200	2 526 606	2 601 578	2 657 188	2 756 902
TOTAL DES ACTIFS	426 192 176	473 341 795	516 836 922	535 025 970	570 489 230
PASSIFS					
Concours bancaires	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientele	4 719 000	5 190 900	5 709 990	6 280 989	6 909 088
Emprunts et dettes rattachees	347 212 446	387 453 326	422 823 765	433 572 180	461 056 562
Fournisseurs et comptes rattaches	21 195 860	23 315 446	25 646 991	28 211 690	31 032 859
Autres passifs	4 816 970	5 424 364	5 985 305	6 431 177	6 542 545
TOTAL DES PASSIFS	377 944 277	421 384 036	460 166 051	474 496 036	505 541 054
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	28 700 000	28 700 000	28 700 000	28 700 000	28 700 000
Reserves	4 650 995	5 014 320	5 544 972	6 284 747	7 180 486
Prime d'emission	8 830 000	8 830 000	8 830 000	8 830 000	8 830 000
Actions propres	-1 199 602	-1 199 602	-1 199 602	-1 199 602	-1 199 602
Résultats reportés	2 996 532	4 671 497	7 571 744	11 266 121	13 950 483
Résultat de l'exercice	4 269 975	5 941 544	7 223 756	6 648 667	7 486 808
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	48 247 900	51 957 759	56 670 871	60 529 934	64 948 176
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	426 192 176	473 341 795	516 836 922	535 025 970	570 489 230

V 2 Etat de Résultats

En Dinars	31 Décembre 2015	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Intérêts et produits assimilés de leasing	38 604 115	45 360 315	50 910 439	54 439 758	57 483 343
Intérêts et charges assimilées	-23 469 583	-27 218 036	-30 504 427	-32 136 837	-33 713 564
Produits des placements	37 914	10 059	3 536	5 089	22 007
Autres produits d'exploitation	246 145	106 145	376 145	396 145	1 066 145
PRODUITS NETS	15 418 592	18 258 483	20 785 694	22 704 154	24 857 931
CHARGES D'EXPLOITATION					
Charges de personnel	4 400 000	4 796 000	5 227 640	5 698 128	6 210 959
Dotations aux amortissements	571 463	505 109	746 365	731 713	708 410
Autres charges d'exploitation	2 800 000	2 940 000	2 961 000	3 109 050	3 264 503
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	7 771 463	8 241 109	8 935 005	9 538 890	10 183 872
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	7 647 128	10 017 373	11 850 689	13 165 264	14 674 059
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 259 660	2 540 444	2 770 994	2 886 545	3 105 893
Dotations nettes aux autres provisions	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 337 468	7 426 930	9 029 695	10 228 719	11 518 166
Autres pertes ordinaires					
Autres gains ordinaires					
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	5 337 468	7 426 930	9 029 695	10 228 719	11 518 166
Impôts sur les bénéfices	-1 067 494	-1 485 386	-1 805 939	-3 580 052	-4 031 358
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4 269 975	5 941 544	7 223 756	6 648 667	7 486 808

NB Le Taux d'imposition passe de 20% à 35% à compter de l'exercice 2018

V 3 Etat de Flux de Trésorerie

En Dinars	31 Décembre 2015	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Encaissements reçus des clients	262 061 630	304 508 764	351 954 988	412 500 139	433 222 102
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-277 913 501	-301 348 414	-331 483 255	-364 631 581	401 094 739
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	7 030 961	-7 603 218	8 076 247	-8 744 873	-9 413 857
Intérêts payés	-21 360 886	-25 745 562	-29 459 210	31 655 186	-33 170 578
Impôts et taxes payés	-893 937	-5 902 175	-8 805 902	14 736 255	-13 966 918
Restitution du crédit de TVA	0	0	0	0	0
Autres flux liés à l'exploitation	322 972	116 075	379 788	400 932	1 087 936
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-44 814 684	-35 974 529	-25 489 838	-6 866 824	-23 336 054
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 190 000	-240 000	-6 240 000	-290 000	-240 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8 011 584	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	9 201 584	-240 000	-6 240 000	-290 000	-240 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0	0	0	0
Achats d'actions propres	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	-1 952 724	-2 231 684	-2 510 645	-2 789 605	-3 068 566
Encaissement provenant des emprunts	579 250 000	462 500 000	496 500 000	495 500 000	540 500 000
Remboursement d'emprunts	-524 013 126	-423 957 239	-462 339 748	-485 326 744	513 693 318
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	53 284 151	36 311 077	31 649 607	7 383 651	23 738 117
Vanation de trésorerie	-732 117	96 548	-80 231	226 827	162 063
Trésorerie au début de l'exercice	1 156 095	423 978	520 526	440 295	667 122
Trésorerie à la clôture de l'exercice	423 978	520 526	440 295	667 122	829 184

V 4 Principaux Indicateurs & Ratios de Couverture

En Dinars	31 Décembre 2015	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Mises en Force de l'Année	242 000 000	266 200 000	292 820 000	322 102 000	354 312 200
Encours au 31/12 (1)	406 941 440	455 221 753	494 678 996	514 610 578	552 100 296
Créances Accrochés au 31/12 (2)	24 648 242	25 338 053	25 719 056	26 065 628	26 377 768
Total Impayés Nets au 31/12 (3)	16 690 314	17 235 219	17 625 721	17 999 007	18 355 077
Total Engagements au Bilan au 31/12 (4) = (1) + (3)	424 331 754	473 156 972	513 004 717	533 309 585	571 155 373
Contrats en Instance de Mise en Force (5)	2 359 500	2 595 450	2 854 995	3 140 495	3 454 544
Avances reçues (6)	-4 719 000	-5 190 900	-5 709 990	-6 280 989	-6 909 088
Engagements Hors Bilan (7)	25 954 500	28 549 950	31 404 945	34 545 440	37 999 983
Total Engagements au 31/12 (8) = (1) + (3) + (5) + (6) + (7)	447 926 754	499 111 472	541 554 667	564 714 530	605 700 812
Taux des Créances Accrochés (9) = (2) / (8)	5,50%	5,08%	4,75%	4,62%	4,35%
Provisions Constituées Année n-1 (10)	15 795 064	16 710 030	17 862 948	19 211 248	20 657 473
Dotation Provisions Fiat (11)	1 914 966	2 152 919	2 348 300	2 446 225	2 632 113
Reprises de provisions suite à la radiation de créances (12)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Provisions Constituées Année n (13) = (10) + (11) - (12)	16 710 030	17 862 948	19 211 248	20 657 473	22 289 585
Agios Réservés Année n -1 (14)	1 021 228	1 111 228	1 191 228	1 261 228	1 331 228
Variation Agios Réserves (15)	90 000	80 000	70 000	70 000	70 000
Reprises des agios reserves a la radiation de creances (16)	0	0	0	0	0
Agios Réservés Année n (17) = (14) + (15) - (16)	1 111 228	1 191 228	1 261 228	1 331 228	1 401 228
Provisions Constituées + Agios Reserves Année n (18) = (13) + (17)	17 821 258	19 054 177	20 472 477	21 988 701	23 690 814
Taux de Couverture des Créances Accrochées (19) = (18) / (2)	72,30%	75,20%	79,60%	84,36%	89,81%

VI. GOUVERNANCE : TRAVAUX DU CONSEIL ET DES COMITES

La gouvernance de Hannibal Lease se réfère à des principes et des bonnes pratiques qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle interne et de gestion des risques et qui sont consignés dans son code de gouvernance. Parmi les principes adoptés, on peut citer :

- L'indépendance des organes de contrôle.
- La composition optimale du Conseil d'Administration
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration
- L'existence des Comités spécialisés assistant le Conseil d'Administration dans ses travaux
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires

En adoptant ces principes, Hannibal Lease vise à garantir les équilibres fondamentaux de la société, son intérêt social et sa performance durable et partenariale

VI 1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease est composé de 12 administrateurs dont deux indépendants au sens de l'article 13 de la circulaire BCT N°2011-06 et un membre qui représente les intérêts des actionnaires autre que ceux de référence au sens de l'article 23 de la loi N°2001-65

Les membres du Conseil possèdent les qualifications requises leur permettant d'accomplir convenablement leur mission. Ils ont une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée.

Les membres du Conseil d'Administration remplissent les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises. La composition du Conseil d'Administration de Hannibal Lease est optimale et conforme aux normes et aux standards et à la réglementation en vigueur ce qui lui permet d'exercer convenablement ses missions et d'assurer le bon fonctionnement de cet organe.

Le tableau suivant présente le parcours professionnel de ses membres :

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M Mohamed-Hechmi Djilani	PDG de la Société Investment Trust Tunisia et DGA des sociétés Confection Ras Jebel, Finances et Investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution et Amilcar Holding
M Hédi Djilani	PDG des sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et Investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding
M Tarek Hamila	PDG des sociétés YKH Holding et SHCI et gérant de la Société YKH Consulting
M Abdelkader Esseghaier	PDG des sociétés Immobilière Echarifa, Immobilière Al Kadiria, Les Bâtiments Modernes et DGA des sociétés Financière Tunisienne et Représentation Internationale
M Abderrazak Ben Ammar	Gérant des sociétés Hermes Conseil et Sables du Centre SARL
M Rabih Soukarieh	Directeur Général par intérim de United Gulf Bank UGB - Bahrein
M Mohamed Fekih	Directeur Général de Tunis International Bank TIB
M Hatem Ben Ameer	Directeur Financier de la société Investment Trust Tunisia
Mme Aotef Boubaker Jourou	Directeur Contrôle de Gestion de la société YKH Holding
M Ridha Ayed	Directeur de l'audit et de l'inspection à la STUSID BANK
M Youssef Idani	Secrétaire Général de la BNA
Mme Hela Noura Ep Ben Youssef	Directeur Central à Tunis Ré

VI 1 1. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur qui fixe dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, sa mission et ses modalités de fonctionnement et de celui de ses comités ainsi que les droits et les obligations de chacun de ses membres.

A- La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la société et leur capacité d'analyse

Il comporte deux membres indépendants et au plus un membre dirigeant, ainsi qu'un membre représentant les intérêts des actionnaires autre que ceux de référence au sens de l'article 23 de la loi N°2001-65.

Le mandat des membres indépendants et du membre représentant les actionnaires autre que ceux de référence au sens de l'article 23 de la loi N°2001-65 ne peut être renouvelé plus de deux fois

B- Membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour l'établissement tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant, conformément à l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06, est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel

C- Missions du Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration se résument dans les points suivants

- La définition de la stratégie de l'établissement,
- La désignation des dirigeants chargés de gérer l'établissement,
- Le contrôle des dirigeants et l'assurance de la solidité financière de la société,
- La veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes

Le Conseil d'Administration bénéficie de tous les pouvoirs définis par les statuts de l'établissement

D- Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de l'établissement l'exige notamment en cas de survenance d'événements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité. Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme. Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante. Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 10 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est approuvé dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil désigné à cet effet.

E- Obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil d'Administration sont dues à l'établissement dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de leurs intérêts propres,
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires,
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions,
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles,
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts,
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt,
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer,
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts,
- Ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale,
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil,
- S'assurer que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables,
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil,
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

F- L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président ou du Directeur Général ou de tout autre organe qu'il a créé, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles. L'établissement assure

aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant, si besoin est, trait notamment aux opérations de leasing et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes

G- La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de l'établissement. Il met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur l'établissement,
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable,
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement,
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires,
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier le Président Directeur Général et les responsables de la communication financière et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière

H- Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B C T n° 2011-06, Hannibal Lease a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique définit les procédures par lesquelles l'établissement identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, et met en place le dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de l'établissement ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant

Chacun des membres du Conseil d'Administration, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts

Lorsque le Conseil estime que l'un de ses membres du est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs de ses membres, doit être consignée dans les procès-verbaux; ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T n°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour du présent document.

I- Politique des Nominations et des Rémunérations

La politique des Nominations et des Rémunérations est régie par le Conseil d'Administration avec l'assistance d'un Comité ad-hoc créée à cet effet. Ce comité est composé de deux membres à savoir M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Tarek HAMILA

La nomination des membres du Conseil d'Administration suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par le Comité des Nominations et des Rémunérations. Ce Comité soumet un rapport pour les membres du Conseil d'Administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

Le même processus est suivi pour la nomination des membres de l'encadrement supérieur. Toutefois, le Comité des Nominations et des Rémunérations se consulte avec le management de l'établissement et élabore un rapport à présenter au Conseil d'Administration qui approuve cette nomination.

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Rémunérations. Outre les jetons de présence, les membres du Conseil d'Administration siégeant dans les Comités créés par ce dernier, perçoivent des rémunérations à titre de leur participation à ces Comités.

La rémunération des membres de la Direction Générale et des membres de l'encadrement supérieur est décidée par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations se référant à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation.

VI 1.2. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2014

Date	13 Mars 2014	29 Avril 2014	26 Août 2014	30 Decembre 2014
Nombre de participants	8	11	11	11

VI 1.3 Comités émanants du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease a créé des comités spécialisés tels que le Comité Permanent d'Audit Interne, le Comité des Risques et le Comité Exécutif de Crédit. La composition, le fonctionnement, les missions et la fréquence des réunions de ces comités sont en adéquation avec la réglementation et avec les normes et les principes de bonne gouvernance. Ces comités exercent leurs fonctions dans le but d'assister le Conseil d'Administration notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

VI.2 Le Comité Exécutif du Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit de la Société Hannibal Lease est l'organe chargé d'examiner l'activité de financement de l'établissement. Ce comité a été mis en place conformément à la circulaire 2011-06 et se compose de trois membres à savoir

- M. Mohamed-Hechmi DJILANI, Président du comité,
- M. Hedi DJILANI, membre du comité,
- M. Abderrazak BEN AMMAR, membre du comité

Le Comité Exécutif de Crédit a pour mission d'examiner l'activité de financement de l'établissement et est chargé principalement de :

- Statuer sur les demandes de financement de son ressort ou celles qui lui sont soumises,
- Donner son avis au Conseil d'Administration sur certaines catégories de crédits notamment .
 - Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le Conseil d'Administration,
 - Les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil d'Administration,
 - Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec l'Etablissement de Crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de Crédit et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,
 - Les crédits accordés aux clients classés chez l'Etablissement de Crédit concerné ou chez d'autres Etablissements de Crédit au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24.

Le Comité Exécutif de Crédit a tenu 12 réunions durant l'année 2014.

Date	16 Janvier 2014	13 Février 2014	13 Mars 2014	11 Avril 2014
Nombre de participants	3	3	3	3

Date	08 Mai 2014	12 Juin 2014	10 Juillet 2014	14 Août 2014
Nombre de participants	3	3	3	3

Date	09 Septembre 2014	10 Octobre 2014	11 Novembre 2014	12 Decembre 2014
Nombre de participants	3	3	3	3

VI 3 Le Comité Permanent d'Audit Interne

Le contrôle interne est régi au sein de Hannibal Lease par le Comité Permanent d'Audit Interne. Ce dernier a été créé au cours de l'année 2012 et se compose des trois membres :

- M Ridha AYED, Président, administrateur indépendant et membre du Comité,
- Mme. Aoitef JOUIROU, membre du Comité,
- M Abdelkader ESSEGHAIER, membre du Comité.

Le Comité Permanent d'Audit Interne a pour missions principales :

- d'apprécier l'efficacité du système de contrôle interne mis en place et de proposer des actions tendant à promouvoir son efficacité et son efficacie
- de veiller à la fiabilité et la clarté des informations fournies et du respect des dispositions légales et réglementaires
- d'assurer le suivi, le contrôle et la coordination des travaux de la cellule de l'Audit Interne ainsi que les autres organes chargés de contrôle
- de proposer au Conseil d'Administration la nomination des commissaires aux comptes et agréer la désignation des auditeurs internes

Par ailleurs, le Comité Permanent d'Audit Interne se doit d'assurer un suivi rigoureux des différents points soulevés par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs lettres de direction ou sur la base d'autres rapports émanant d'autres organes de contrôle ou et de régulation.

Au cours de l'année 2014, le Comité Permanent d'Audit Interne s'est réuni six fois conformément la circulaire BCT N°2011-06 Il a évalué les systèmes de contrôle Interne et de gestion des risques ainsi que le système

d'information de Hannibal Lease à travers des missions effectuées par la cellule d'Audit Interne et à travers les lettres de direction présentées par les deux Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice de 2013. Par ailleurs, il a procédé à l'examen des pratiques de la société en matière de reporting financier.

En Outre, il s'est également entretenu avec les commissaires aux comptes et les auditeurs externes à plusieurs reprises pour avoir une idée claire sur la nature et l'avancement de leurs travaux.

Le Comité Permanent d'Audit Interne a tenu 6 réunions durant l'année 2014

Date	28 Mars 2014	28 Avril 2014	26 Juin 2014	25 Août 2014
Nombre de participants	3	3	3	3

Date	29 Octobre 2014	25 Décembre 2014
Nombre de participants	3	3

VI 4 Le Comité des Risques

Conformément à la circulaire 2011-06 du 20 Mai 2011, le Comité des Risques a été mis en place au cours de l'année 2012. Ce comité a été créé au cours de l'année 2012 et se compose des trois membres suivants :

- M Youssef IDANI, administrateur indépendant, Président du Comité,
- M Tarek HAMILA, membre du Comité
- M Hatem BEN AMEUR, membre du comité

Le Comité des Risques s'est réuni six fois pendant l'exercice 2014

Date	18 Avril 2014	30 Mai 2014	26 Juin 2014	21 Août 2014
Nombre de participants	3	3	3	3

Date	6 Novembre 2014	25 Décembre 2014
Nombre de participants	3	3

VII. ELEMENTS DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle Interne, tel qu'il est défini par la circulaire BCT 2006-19 (et en se référant aux travaux du Comité de Bale et les référentiels internationaux), est l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs de l'établissement de crédit ou de la banque non résidente, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ces opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne de Hannibal Lease est mis en œuvre conformément à la réglementation des établissements de crédit et aux principes de gouvernance définis par le Conseil d'Administration. Sa structure organisationnelle est définie par la Direction Générale qui répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale afin d'assurer une meilleure couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Le dispositif de Contrôle Interne de Hannibal Lease est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. L'ensemble vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il est basé sur la séparation des pouvoirs et l'implication de toutes les lignes et niveaux dans les activités de contrôle et est conçu sur la base du modèle de trois lignes de défense et exercé à travers quatre niveaux de contrôles.

- Contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérationnels et le contrôle hiérarchique,
- Contrôle de 2^{ème} niveau qui comprend plusieurs organes de contrôle,
- Contrôle de 3^{ème} niveau représenté par l'Audit Interne,
- Contrôle de 4^{ème} niveau à travers les Commissaires aux comptes et les autorités de tutelle

Le Niveau 1 du contrôle : il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Le Niveau 2 du contrôle : il est permanent et relève des unités opérationnelles du niveau supérieur qui effectuent dans le cadre de leurs attributions, des contrôles sur les opérations et les activités s'inscrivant dans leurs domaines de compétence. La gestion et la maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau. En effet, les structures de gestion des divers risques de Hannibal Lease (crédit, contrepartie, opérationnel) sont indépendantes des unités opérationnelles, et assurent un reporting périodique aussi bien à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration et aux Comités dont ils dépendent (Comité Permanent d'Audit Interne, Comité Exécutif de Crédit, Comité des Risques). Parmi les entités chargées du contrôle de deuxième niveau on peut citer le contrôle de la conformité, le contrôle de gestion, la surveillance et le suivi des risques.

Le Niveau 3 du contrôle : Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par la cellule d'Audit Interne, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité Permanent d'Audit Interne.

Les organes de contrôle sont interdépendants et fonctionnent d'une façon permanente pour assurer l'efficacité du système de contrôle mis en place et évalué périodiquement par le Conseil d'Administration. Deux types de contrôles existent au sein de Hannibal Lease :

Contrôle Permanent : assuré par le contrôle de conformité, la surveillance et suivi des risques, l'organisation et système d'information, le contrôle hiérarchique (responsable des entités et directions) et finalement le contrôle opérationnel

Contrôle Périodique assuré par l'Audit Interne qui est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité Permanent d'Audit Interne qui est le premier responsable du suivi et de la mise en place du système de contrôle interne au sein de l'établissement.

Les pouvoirs au sein de Hannibal Lease sont séparés et définis dans les statuts de la société et formalisés et diffusés par le Conseil d'Administration. En effet, Hannibal Lease a mis en place un système d'habilitations et de délégation de pouvoirs définissant les rôles, les pouvoirs, les limites d'intervention de chacune des parties intervenantes dans le management de la société. Cette politique fait l'objet d'une réévaluation périodique compte tenant des nouvelles orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration et la nouvelle organisation mise en place.

VII 1 La cohérence et l'efficacité du système de contrôle

Elle est vérifiée par le Conseil d'Administration en se référant aux travaux du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques

VII.1.1 Le Comité Exécutif de Crédit

Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et statue sur les financements dont le montant des engagements dépasse le seuil d'un million de Dinars, les nouveaux crédits ou crédits de restructuration relatifs à des clients dont le montant des engagements dépasse un million de Dinars, et les crédits relatifs aux parties liées dont le montant des engagements dépasse un million de Dinars

VII.1.2 Le Comité Permanent d'Audit Interne

Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, de procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a la charge d'examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures et l'adoption de mesures correctrices

VII 1.3 Le Comité des Risques

Conformément à la circulaire 2011-06, le Conseil d'Administration a constitué un Comité des Risques, Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, d'aider le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtés en la matière

VII 2 Surveillance et suivi des risques

Les activités de Hannibal Lease l'exposent à huit grandes catégories de risques :

- Risque de crédit,
- Risque de transformation,
- Risque de taux,

- Risque de liquidité,
- Risque informatique,
- Risque opérationnel,
- Risque de non-conformité,
- Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme.

VII 2 1 Risque de Crédit

La gestion du risque de crédit au sein de Hannibal Lease est axée sur les principes suivant :

- Analyse et décision, en s'appuyant sur la connaissance de ses clients,
- La gestion du risque de crédit tout au long du processus du financement (demande, étude, octroi, suivi et apurement) et à travers une centralisation du pouvoir de décision en matière d'approbation et d'octroi des crédits,
- Une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit
- La diffusion de la culture du risque de crédit et l'implication de tous les intervenants dans le processus de crédit

Afin de renforcer la gestion du risque de crédit, Hannibal Lease envisage la mise en place d'une solution de scoring et de notation interne pour renforcer les pratiques de gestion du risque de crédit, consolider et pérenniser ses fondamentaux, accompagner son développement et se rapprocher des standards internationaux

VII.2 2 Risque de transformation

De par son activité, Hannibal Lease est confrontée au risque associé à l'inadéquation entre les emplois et les ressources en termes de maturité et de duration. En effet, l'adossement de ressources à court terme, aux emplois à moyen terme constitue, pour la société, un risque permanent qui est surveillé par la Direction Financière. Diverses simulations sont effectuées pour se positionner dans des conditions de stress afin de mesurer l'impact du non adéquation des ressources aux emplois de Hannibal Lease et ce conformément aux exigences du Comité de Bâle en la matière

VII 2.3 Risque de taux

Les emplois de Hannibal Lease sont à taux fixes. Par ailleurs, et bien que certaines de ses ressources soient à taux variables, indexées au Taux du Marché Monétaire TMM, la fluctuation de ce dernier est de nature à exposer la société au risque de taux. Des stress-test sont périodiquement effectués afin de déterminer l'impact de la variation du TMM sur le Produit net de leasing.

VII 2.4 Risque de liquidité

A ce titre, Hannibal Lease dispose d'un processus rigoureux pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler ledit risque. Ce processus comporte un mécanisme sûr permettant une projection complète des flux de trésorerie en rapport avec les actifs, les passifs et les éléments de hors-bilan selon divers horizons temporels appropriés. La fonction Cash Management au sein de Hannibal Lease est centralisée au sein de la Direction Financière

Ceci est de nature à assurer

- Une fluidité de traitement de l'information ayant trait à l'équilibre financier entre emplois & ressources,

- Une gestion plus rigoureuse des actifs (créances matérialisées par des traites) de la société,
- Un suivi permanent de l'encours des ressources et des charges leurs correspondantes et ce par l'utilisation de logiciels dédiés à la fonction trésorerie

Un dispositif de gestion du risque de, transformation, de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, Hannibal Lease se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire BCT N°2006-19 du 28 novembre 2006 relative au Contrôle Interne

Un Comité ALM sera mis en place pour maîtriser ces risques et qui aura pour rôle l'évolution du bilan de la société et les risques qui en découlent (Optique Bâle 3). Ce Comité valide également la politique d'optimisation des ressources, notamment dans un contexte de tensions sur la liquidité. La réflexion a été entamée concernant l'acquisition d'un outil de gestion approprié

VII.2.5 Risque informatique

Consciente de l'importance de ce risque, Hannibal Lease a engagé depuis 2009 un vaste programme de mise à niveau informatique englobant, entre autres, des investissements physiques. Ledit programme a été couronné par un audit de la sécurité du Système d'Information, dont le rapport a été remis en juillet 2010 et dont le contenu a révélé plusieurs insuffisances de taille ayant trait aux risques informatiques décrits précédemment. A cet égard, un plan d'actions correctives et d'améliorations prioritaires a été élaboré, et ce, parallèlement à la constitution d'un comité de pilotage informatique chargé, entre autres, du suivi des projets de développement et de sécurisation du système d'information. Au cours de l'exercice 2013, Hannibal Lease a finalisé la mise en place du plan de continuité d'activité intégrant un plan de secours informatique.

VII.2.6 Risque Opérationnel

Les risques opérationnels se définissent comme les risques résultant de l'inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Consciente de l'importance du risque opérationnel Hannibal Lease a démarré en 2012 la mise en place d'une cartographie des risques. Une priorité a été accordée pour la mise en place du plan de continuité d'activité.

A partir de 2014 un dispositif de gestion du risque opérationnel est mis en place afin de surveiller et de mesurer l'impact des défaillances et des incidents.

VII 2.7 Risque de non-conformité

Il est défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres relatives aux établissements de crédit qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques.

A cet effet, Hannibal Lease a nommé un responsable de contrôle de la conformité disposant des moyens humains et informationnels adaptés pour exercer des contrôles à priori et à posteriori du risque de non-conformité couvrant notamment la lutte contre la délinquance financière.

VII.2.8 Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme

Hannibal Lease a mis en place les procédures internes ainsi que les règles de gestion et de contrôle relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces procédures entrent dans le cadre de la circulaire BCT N°2013-15 du 17 Novembre 2013 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces procédures visent à .

- Identifier et connaître la clientèle,
- Constituer et actualiser les dossiers de la clientèle,
- Surveiller et examiner les opérations et les transactions inhabituelles,
- Analyser les opérations ou les transactions susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de soupçon,
- Constituer et de conserver des bases de données permettant de mettre à jour la cartographie des risque de blanchiment d'argent.

La gestion ce risque est confié à l'entité chargée du contrôle de la conformité et au département surveillance et suivi des risques. La politique adoptée ainsi que les règles et procédures de gestion feront l'objet d'une évaluation périodique par l'Audit interne et les Commissaires aux comptes de Hannibal Lease.

VIII. SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information est l'ensemble des procédures et des ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permettent de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser l'information au sein d'un environnement donné

Hannibal Lease s'est dotée d'une plateforme informatique à la pointe de la technologie permettant d'assurer des niveaux acceptables de sécurité informatique et de continuité d'activité. Afin de sécuriser les connexions, des firewalls sont installés dans toutes les agences reliées au siège de la société. Pour assurer une haute disponibilité et un débit satisfaisant de la connexion, les sites distants sont reliés par différents types d'interconnexion : ADSL, SDSL, LS et fibre optique

Une politique de sauvegarde des données a été mise en place se basant sur un lecteur de bande et une baie de stockage. Les bandes sont quotidiennement récupérées et placées dans un lieu sûr afin de préserver l'intégrité du système d'information et permettre une reprise immédiate de l'activité

Au cours de l'année 2013, Hannibal Lease a finalisé le projet de mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information et l'établissement d'un manuel des procédures se rapportant aux domaines suivants :

- Organisation et administration de la sécurité,
- Sécurité physique et environnementale,
- Sécurité logique,
- Exploitation informatique,
- Développement, entretien et mise en place des systèmes,
- Gestion des incidents,
- Planification de la continuité des opérations,
- Conformité

En outre, le projet de Plan de Continuité d'Activité PCA a été achevé. Il a abouti à la mise en place d'une organisation permettant de faire face à des situations imprévues et d'en limiter les impacts potentiels, tant en termes de pertes d'exploitation que de risques d'image et de réputation. Il répond à un objectif d'anticipation et fait partie intégrante de la politique de prévention des risques, et ce afin de garantir la continuité de l'activité lors de la survenance d'un sinistre. Ce plan de continuité d'activité est un plan unique élaboré en prenant en considération les différents métiers de l'établissement. Il a retenu plusieurs scénarii de crises et en a prévus les dispositifs de gestion afin d'atténuer les risques

Enfin, dans le cadre de la mise en place du plan de continuité d'activité, Un site de secours informatique a été mis en place dans un lieu distant, la technologie utilisée repose sur une réplication des serveurs SQL

IX. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE

IX 1 Formation du personnel

La politique de formation du personnel de Hannibal Lease tient compte de :

- La politique de gestion de carrière,
- La gestion des compétences,
- Le développement des connaissances dans les activités métiers,
- Le développement de compétences en nouvelles technologies

Au titre de l'exercice 2014, le personnel de Hannibal Lease a participé à 3 séminaires de formation, organisés par l'APBT, par l'institut de la BCT et par des cabinets de formation privés. En outre, Hannibal Lease prend en charge les frais de formation de deux cadres en MBA - Gouvernance bancaire contrôle et audit interne auprès de l'ABF. Le coût total s'est élevé à 12.127 Dinars.

IX 2 Avantages sociaux

Le personnel de Hannibal Lease bénéficie des avantages sociaux suivants .

- Assurance Groupe Maladie,
- Prime de scolarité,
- Prime pour mariage et de Aid El Kebir,
- Tickets Restaurant
- Assurance départ à la retraite

IX.3 Effectif

L'effectif de Hannibal Lease est composé de 93 personnes au 31/12/2014, avec un taux d'encadrement de 51,6 %

Grade	2010	2011	2012	2013	2014
Agent de Service	8	6	5	7	8
Agent de Bureau	2	3	3	4	5
Secrétaire	7	7	7	9	5
Secrétaire Principale	1	2	1	2	6
Chef de Section	3	3	6	3	3
Rédacteur	7	10	15	22	18
Rédacteur Principal	18	18	8	9	10
Sous-Chef de Service	10	11	14	8	8
Chef de Service	1	6	8	15	15
Chef de Service Principal	3	2	1	5	5
Fondé de Pouvoirs	2	3	3	4	3
Sous-Directeur	3	3	4	2	2
Directeur	2	2	2	2	2
Directeur Central	-	-	-	1	1
Directeur Général Adjoint	-	-	-	1	1
President Directeur Général	1	1	1	1	1
Total	68	77	78	95	93

X. RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**Deloitte.**

Cabinet MS Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Rue du Lac d'Annecy -1053 - Les berges du Lac
 Tel: +216 71 862 430
 Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

FINOR

Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tel : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail : administration@finor.com.tn

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 367.563.091 dinars et un bénéfice net de 3.125.530 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

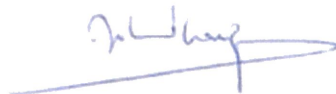
En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

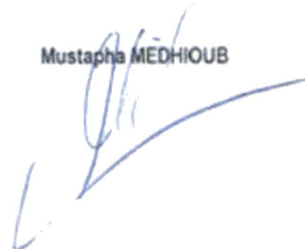
Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



Deloitte.

Cabinet MS Louzir
 Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
 Rue du Lac d'Annecy - 1053 - Les berges du Lac
 Tel: +216 71 862 430
 Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.tn

FINOR

Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 janvier 2015, a autorisé votre société à la souscription à l'augmentation de capital de la filiale « AMILCAR LLD » à hauteur de 1 239 500 Dinars par conversion du compte courant associé pour 750 000 Dinars et par apport en numéraire pour un montant de 489 500 Dinars. Cette opération d'augmentation de capital a porté la participation de Hannibal Lease dans cette filiale de 50,92% (avant réduction à zéro du capital initial d'un montant de 500 000 Dinars) à 99,16%.

2- Votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2014 à 31 400 dinars hors taxes, soit 35 168 dinars toutes taxes comprises.

3- Votre conseil d'administration, réuni le 29 avril 2014, a autorisé la société à réaliser un réinvestissement financier consistant en la souscription de 1.496.721 actions d'une valeur nominale de un dinar chacune dans le capital de la société « NIDA », avec laquelle elle a des dirigeants communs.

4- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 21 août 2014 et échéant le 19 novembre 2014, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 33.190 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorene de D 2 000 000, souscrit le 19 novembre 2014 et échéant le 29 décembre 2014 au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 15 982 DT
- ✓ Un Billet de Trésorene de D 1 500 000 souscrit le 12 novembre 2014 et échéant le 22 décembre 2014 au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11 987 DT
- ✓ Un Billet de Trésorene de D 2 000 000 souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1 201 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 500 000 souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3 003 DT

5- HL a réalisé en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorene auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs .

- ✓ Un Billet de Trésorene de D 4 000 000, souscrit le 18 août 2014 et échéant le 16 novembre 2014, au taux facial de 7% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 68 796 DT
- ✓ Un Billet de Trésorene de D 4 000 000, souscrit le 16 novembre 2014 et échéant le 26 décembre 2014 au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 31 965 DT
- ✓ Un Billet de Trésorene de D 4 000 000, souscrit le 26 décembre 2014 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 4 804 DT

6- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorene auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société

- ✓ Un Billet de Trésorene de D 1 500 000 souscrit le 28 août 2014 et échéant le 26 novembre 2014, au taux facial de 7% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25 799 DT
- ✓ Un Billet de Trésorene de D 1 500 000 souscrit le 26 novembre 2014 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 10 681 DT

7- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorene souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D 500 000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2014 s'élève à 3 659 DT

8- HL a réalisé en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs

- ✓ Un Billet de Trésorene de D 500 000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 7 022 DT
- ✓ Un Billet de Trésorene de D 500 000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3 659 DT

9- HL a réalisé en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 19,74% du capital

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 8 novembre 2014, au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 32 648 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000, souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 25 579 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000 souscrit le 12 mai 2014 et échéant le 1er juillet 2014, au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9 288 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000, souscrit le 1er juillet 2014 et échéant le 31 juillet 2014, au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5 594 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000, souscrit le 31 juillet 2014 et échéant le 30 août 2014, au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5 594 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000 souscrit le 30 août 2014 et échéant le 29 septembre 2014, au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5 594 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000, souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 28 novembre 2014 au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11 125 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000 souscrit le 29 septembre 2014 et échéant le 19 octobre 2014, au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3 736 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000 souscrit le 8 novembre 2014 et échéant le 8 décembre 2014 au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 5 594 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 1 000 000 souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 6 316 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D 500 000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75% Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 2 225 DT

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration, réuni le 5 mars 2013, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250 000 dinars, accordée à la société « Amicar LLD » dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 10 000 dinars

2- Votre conseil d'administration, réuni le 29 Avril 2014 a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 500 000 dinars, accordée à la société « Amicar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an

Le produit constaté à ce titre, en 2014, s'élève à 20 000 dinars

L'encours de ces comptes courants a été converti en capital

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 22 juin 2012, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par ledit conseil et révisée par le conseil d'administration du 18 Juillet 2013. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 18 Juillet 2013 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint, et lui a fixé sa rémunération, composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2014, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2014.

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2014
Avantages à court terme	288 645	1 629	260 572	9 929	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	195 000	-	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	49 508	9 929	-	-
Avantages en nature	42 313	-	16 064	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	288 645	1 629	272 576	9 929	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

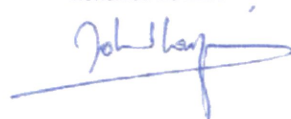
En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



XI. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

<p>HANNIBAL LEASE Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT Immeuble Triki Rue du Lac Malaren Les Berges du Lac 1053 Tunis MF 766895FAM000</p>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2015

ORDRE DU JOUR

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 27 Mai 2015 à 15h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise - Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant .

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers, individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2014 ,
- Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- Quitus aux administrateurs ,
- Affectation du résultat 2014 ;
- Désignation des Administrateurs de Hannibal Lease dont les mandats sont arrivés à terme ;
- Désignation de deux Administrateurs indépendants ;
- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux ;
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires en 2015 et en 2016 dans la limite de Cent Vingt Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités ,
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2015 ;

- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit interne et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2015 ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017 ;
- Questions diverses

XII. PROJET DE RESOLUTIONS

HANNIBAL LEASE
 Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
 Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
 Les Berges du Lac 1053 Tunis
 MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2015**PROJET DE RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et les Etats Financiers consolidés, approuve lesdits Etats Financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2014

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 comme suit

Résultat Net 2014	3.125.350
Report à nouveau 2013	<u>2.084.392</u>
Total	5.209.742
Réserves légales (5%)	(260.487)
Solde à affecter	4.949.255
Bénéfices à distribuer (*)	2.009.000
Report à nouveau	2.940.255

(*) A prélever sur les résultats distribuables en franchise de retenues.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,350 DT par action

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice (2017) les Administrateurs dont les noms suivent .

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-
- 6-
- 7-
- 8-
- 9-

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner et... en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 13 de la circulaire BCT 2011-06 pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en remplacement de son prédécesseur, et après une séance de vote où les actionnaires majoritaires et anciens se sont abstenus de voter ; en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Million de Dinars (120 000 000 DT) sur 2015 et 2016 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015 un montant net de 36 000 Dinars

Cette résolution mise aux voix est adoptée à . . .

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2015 à un montant global net de 10.000 Dinars par Comité

Cette résolution mise aux voix est adoptée à . . .

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M Mohamed LOUZIR en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017

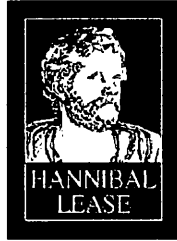
Le Cabinet représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire par M Mohamed LOUZIR, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation

Cette résolution mise aux voix est adoptée à



**Rapport Annuel
2014**

Agence Tunis

Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, Les Berges du Lac , 1053 Tunis

Tel . 71 139 400 - Fax 71 169 460

Agence Nabeul

39 Ave Habib Bourguiba, Immeuble City Center, Bureau 3 - 3^{eme} étage,
8000 Nabeul

Tel 72 230 333 - Fax 72 230 525

Agence Beja

Immeuble A - 1^{er} étage, Beja Garden, Route de Beja Nord, 9000 Beja

Tel 78 455 000 - Fax 78 442 222

Agence Sousse

Immeuble Les Tulipes, Avenue 14 Janvier, Route de Kantaoui, 4089 Sousse

Tel 73 275 500 - Fax 73 275 400

Agence Sfax

Avenue de Carthage, Imm Ribat El Medina, Esc B, 5^{eme} étage - Appartement 504, Bab El Jebli, 3001 Sfax

Tel 74 101 600 - Fax 74 408 804

Agence Gabes

Avenue Salah Eddine Ayoubi, Zrig, 6072 Gabes

Tel 75 393 139 - Fax 75 393 137

Agence Djerba

Avenue Habib Bourguiba, Espace Toumana, 1^{er} étage, Midoun, 4116 Djerba

Tel 75 732 433 - Fax 75 732 453